



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2019
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, BARASCUT .V, DAAN. T
Mr MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, ASTIER. J, MANENC. A, ANDRIEUX. P,
THARAUD.D.

Procuration : Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien
Mme CARLES Maria à Mr MAS Christian
Mr ACHER Joël à Mr RIVIERE Daniel

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 25 février 2019
- 2 – Approbation compte de gestion 2018 Budget CCAS et Budget Général
- 3 – Approbation compte administratif 2018 Budget CCAS et Budget Général
- 4 – Affectation de résultat 2018
- 5 – Vote taux d'imposition
- 6 – Subventions aux associations
- 7 – Budget primitif 2019 du CCAS
- 8 – Budget primitif 2019 Général
- 9 – Demande subventions appartement la poste
- 10 – Acquisitions foncières
- 11 – Vente de bois – rôle de l'ONF
- 12 - Eclairage Public.
- 13 – Occupation domaine public Vide grenier 2019
- 14 – Questions diverses.

1 – Approbation du conseil du 25 février 2019

A l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2019 est approuvé dans son intégralité.

2 – Approbation compte de gestion et compte administratif Budget CCAS 2018

Monsieur le Maire indique que comme il avait été souhaité lors du vote du budget en 2011, le compte administratif du CCAS de la commune se trouve toujours à zéro.

Il précise qu'il se trouve en parfaite corrélation avec les comptes du trésorier payeur.

Il rappelle que cette décision avait été prise pour des raisons d'économie.

Qu'une ligne « 6713 secours et dots » avait été ouverte au budget général spécialement réservée aux dépenses du CCAS de la commune.

Que cette ligne « 6713 secours et dots » sera bien entendue reconduite pour 2019.

Monsieur le maire quitte l'assemblée

Le conseil passe au vote,

A l'unanimité le conseil approuve le compte de gestion et le compte administratif du Budget CCAS 2018.

3 – Approbation compte de gestion et compte administratif Budget Général 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Mas présentent le compte administratif 2018 du budget général de la commune en précisant qu'il est en adéquation avec le compte de gestion fourni par le percepteur :

Section Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	574939.16
Recettes de l'exercice	740772.25
Résultat de l'exercice	165833.09
Résultat cumulé	243206.51
Section Investissement	
Dépenses de l'exercice	427280.99
Recettes de l'exercice	547183.62
Résultat de l'exercice	119902.63
Résultat cumulé	-34499.12
Section Investissement + Section Fonctionnement	
Résultat de l'ex inv + fonct	285735.72
Résultat cumulé inv + fonct	208707.39

Monsieur le maire quitte l'assemblée

Le conseil passe au vote.

A l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune est approuvé.(11 POUR)

4 – Affectation de résultat 2018

Monsieur le maire propose d'affecter au budget primitif général 2019, les résultats du compte administratif comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de clôture 2017	231775.17
Part affectée à l'investissement	-154401.75
Résultat 2018	165833.09
Résultat de clôture 2018	243206.51
Investissement	
Résultat de clôture 2017	-154401.75
Résultat 2018	119902.63
Résultat de clôture 2018	-34499.12
Affectations des résultats – BP 2019	
Investissement Dépenses 001	34499.12
Investissement Recettes 1068	34499.12
Fonctionnement Recettes 002	208707.39

A l'unanimité le conseil adopte les propositions d'affectation de résultat 2018 sur le budget général 2019 ci-dessus énoncées. (13 POUR)

5 – Vote taux d'imposition

Comme annoncé lors du conseil municipal du 25 février 2019, suite à la création de nombreuses taxes pour janvier 2019, monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Après débat, il est proposé de passer au vote des taux d'imposition pour l'année 2019.

Pour aucune augmentation :

13 voix Pour

Le tableau ci-dessous est ainsi accepté par le conseil municipal pour une augmentation de 0 % des taux d'imposition pour l'année 2019.

	Anciens taux	Augmentation	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	10.19	0 %	10.19
Foncier bâti	15.68	0 %	15.68
Foncier non bâti	45.64	0 %	45.64

6 – Subventions aux associations

Monsieur Mas indique que plusieurs associations de la commune ont sollicitées une subvention pour l'année 2019. Monsieur le maire indique que ces aides aux associations sont très importantes pour la qualité de vie à Lunas et qu'il souhaite que la commune maintienne son soutien aux associations à haut niveau. Il est précisé que le soutien est également constitué par le prêt de locaux municipaux et des énergies inhérentes, la mise à disposition du personnel communal, de matériel ou encore de photocopies.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de maintenir son soutien au milieu associatif et d'octroyer les subventions pour l'année 2019 ci-dessous. Il est également précisé qu'il est possible que lors d'un prochain conseil des demandes supplémentaires soient étudiées.

Associations	Subventions accordées
Amis de Lunas	650
La Pena les Festejaïres	1500
Taill'Aventure	800
Diane de Caunas	300
Les Compagnons du Sens	300
La Conviviale	700
La Boule Joyeuse	500
Dans la lune	1250
Ass. Ruisseau de Caunas	250
USB POG	250
Les Anciens Combattants	100
Total	6600

7 – Budget primitif 2019 du CCAS

Comme il a été indiqué lors du vote du compte administratif 2018 du budget du CCAS, Monsieur le maire indique que pour 2019, il n'est pas nécessaire de voter un budget primitif étant donné que la ligne « 6713 secours et dots » a été créée sur le BP général de la commune.

A l'unanimité le conseil accepte pour des raisons d'économie, de maintenir le budget CCAS de la commune à zéro euro et de le remplacer par la ligne « 6713 secours et dots » sur le budget primitif général 2019 de la commune.

8 – Budget primitif 2019 Général

Suite à la présentation des grandes lignes budgétaires par monsieur Mas, monsieur le maire propose de voter le budget ci-dessous en tenant compte de la ligne budgétaire 6713 pour le CCAS.

BUDGET GENERAL		
	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	904616.39	695909.00
Résultat reporté		208707.39
Totaux section fonctionnement	904616.39	904616.39
Crédits investissement	528477.00	404477.00

001	34499.12	
Virement section fonct hors 1068		124000.00
Virement section fonct 1068		34499.12
Totaux section investissement	562976.12	562976.12
Totaux budget général	1467592.51	1467592.51

A l'unanimité le conseil approuve le budget général tel que ci-dessus.

9 – Demande subventions appartement la poste

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il souhaite soumettre à Hérault Energies un dossier de maîtrise d'énergies sur les menuiseries et isolation murs et plafonds des locaux situés 15 Grand Route à Lunas. Pour les menuiseries le montant de 1967.34 HT avec le plan de financement ci-dessous est proposé:

Hérault Energies (60 %)	1180.40
Mairie	786.94
Total	1967.34 HT

Pour l'isolation des murs et plafonds le montant de 7468.85 HT avec le plan de financement ci-dessous est proposé:

Hérault Energies (70 %)	5228.19
Mairie	2240.66
Total	7468.85 HT

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à faire une demande d'aide financière auprès des services de Hérault Energies pour changer les menuiseries et isolation murs et plafonds des locaux situés 15 Grand Route à Lunas.

10 – Acquisitions foncières

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la délibération du 25.02.19 concernant l'acquisition des parcelles AC 502 – 211 – 210 – 208 – 207 à Monsieur COULET Paul, est à modifier comme suit : l'acquisition porte sur les parcelles sus mentionnées, auxquelles il convient d'ajouter les parcelles E 168 et E169 situées route de Nize et que le montant d'acquisition est fixé à 20 000 euros net vendeur, soit un prix au m² de 1.818 euros (valeur arrondie) pour une superficie cadastrale de 11002 m².

A l'unanimité pour le soutien économique, le conseil accepte la proposition de vente de Mr COULET à 1.818 euros le m² des parcelles (AC 502 – 211 – 210 – 208 – 207) situées chemin de Reirgardy et (E 168 – E169) situées route de Nize

11 – Vente de bois – rôle de l'ONF

Monsieur le maire expose que l'état propose d'affecter directement à l'ONF les produits de vente de bois en lieu et place des collectivités. Cette mesure aurait des conséquences sur la trésorerie des collectivités et générerait un décalage de plusieurs mois pour les communes dont la libre administration serait ainsi bafouée. Même si Lunas est peu concernée, il propose à l'assemblée de prendre une délibération contre ce projet. A l'unanimité le conseil municipal s'oppose à la mesure proposée par le gouvernement.

12 - Eclairage Public

Depuis plusieurs mois, la commune mène une réflexion sur l'extinction nocturne de l'éclairage public dans l'objectif de lutter contre la pollution lumineuse et de favoriser la biodiversité et de générer des économies d'énergie.

Cette réflexion a été également conduite au sein du comité consultatif communal afin de recueillir l'avis des habitants. Il ressort de ces travaux qu'il n'y a pas d'opposition à la mesure.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de conduire une expérimentation de l'extinction toute l'année de 01h00 à 05h00.

Lors d'évènement festif, l'horaire d'une heure pourra être repoussé manuellement. Monsieur le maire est chargé de l'application de cette décision dans les règles qui s'imposent.

13 – Occupation domaine public Vide grenier 2019

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de l'association APELJ représentée par sa présidente madame Julie MARTINEZ-STOLAR tendant à occuper le domaine public afin d'organiser le vide grenier annuel.

Les exposants seront installés essentiellement sur les lieux suivants : La place Théophile MAUREL, l'avenue des Platanettes, le Pont de l'église, la place de l'église, le boulodrome, le parking du cimetière, le chemin de Reirigardi, la route de Lodève, la Grand Route et la Route de Bédarieux à l'occasion du « vide grenier » annuel qui aura lieu le 10 juin 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un favorable à ce que cette association organise le vide grenier annuel et occupe le domaine public le lundi 10 juin 2019, précise qu'aucun professionnel ne participera à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.